



Cabinet de la Bourgmestre

## **ARRETE DE LA BOURGMESTRE**

Fermeture de la rue de Waha pour un déménagement avec lift élévateur au n°9

### **LA BOURGMESTRE,**

### **Arrêté 132-2025**

Vu la nouvelle loi communale, notamment en son article 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06/06/2024 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que la société Vincent MIL effectue un déménagement empiétant sur la voie publique à Esneux : rue de Waha, 9 : le déménagement étant prévu le 27/08/25 ;

Attendu que le bon déroulement du déménagement nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Le demandeur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement dudit déménagement. La signalisation devra être conforme à l'arrêté du Gouvernement wallon du 06/06/2024 relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

**Article 2 :** En fonction de l'évolution des travaux et en cas de nécessité, le stationnement, voire l'arrêt et le stationnement des véhicules, pourront être interdits sur la zone des travaux, éventuellement à l'exception des véhicules de déménagement à condition de faire dès lors usage d'un panneau additionnel.

**Article 3 :** La circulation de tous véhicules sera interdite à hauteur du déménagement le 27 août 2025 de 8.00 à 16.00. Une signalisation sera placée avertisseur de la fermeture avec panneaux additionnels indiquant la distance à laquelle la fermeture est effective. Un toutes boîtes sera déposé avertisseur les riverains des mesures.

**Article 4 :** Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.



La Bourgmestre,  
**Laura IKER**

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – AP 1 – Facebook 1 – Internet 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be